

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 938**12 septembre 2003****SOMMAIRE**

Aletta S.A., Luxembourg	44979	Domaine Viticole "Le Vignoble", A.s.b.l., Grevenmacher	44989
Alimenta Holding S.A., Luxembourg	45014	DSM Polymère S.A.	44983
Amphion S.A., Luxembourg	44982	Ecotec, S.à r.l., Sanem	44995
Anora S.A., Luxembourg	44978	EPP Romainville Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg	44981
Ariana Holding S.A., Luxembourg	45013	European Shoe Point S.A., Luxembourg	44982
Arkos International S.A., Strassen	44981	Fidelity Funds, Sicav, Luxembourg	45016
Athena II Sicav, Luxembourg	45021	Flamis, S.à r.l., Luxembourg	44988
Athena Sicav, Luxembourg	45021	Fleming Frontier Fund, Sicav, Senningerberg ...	45020
AustralAsia Storage Equities S.A., Luxembourg ..	45004	Flying Star S.A., Luxembourg	45009
Baal S.A., Luxembourg	44979	Genting Holdings S.A., Luxembourg	44998
Betsy S.A., Luxembourg	44991	IFCI Finance S.A., Luxembourg	44989
Biagiotti International S.A., Luxembourg	44984	Insinger de Beaufort Holdings S.A., Luxembourg.	45012
Biagiotti International S.A., Luxembourg	44983	Inter-Taxis, S.à r.l., Luxembourg	45000
Britus S.A.H., Luxembourg	45019	Inter-Taxis, S.à r.l., Luxembourg	45000
Business and Finance Group S.A., Luxembourg ...	44981	Investlife Luxembourg S.A., Luxembourg	44980
Business and Leisure S.A., Luxembourg	44990	Investment Company Westend Holding S.A., Luxembourg	45015
Business and Leisure S.A., Luxembourg	44990	IT Technology, Sicav, Luxembourg	45017
(17)biz87 S.A., Luxembourg	44996	IT Technology, Sicav, Luxembourg	45020
Cavem, S.à r.l., Luxembourg	45003	Levlux S.A.H., Luxembourg	44999
Cavem, S.à r.l., Luxembourg	45004	Ludovica Invest S.A., Luxembourg	45005
Claremont Villas S.A., Luxembourg	44982	Luxembourg Future Lane S.A., Luxembourg	44980
Cobelpin S.A., Luxembourg	45021	Maida Vale Holdings S.A., Luxembourg	44988
Codinter S.A.H., Luxembourg	45013	MSCI World Active Open	45013
Commercial Investment Aljarafe Sevilla, S.à r.l., Luxembourg	44998	MSEOF Manager, S.à r.l., Luxembourg	44981
Commercial Investment Cordoba, S.à r.l., Luxembourg	45007	Multi-Strategy Portfolio, Sicav, Luxembourg ...	45022
Commercial Investment Manregalery, S.à r.l., Luxembourg	45004	Norwem Company S.A., Luxembourg	44995
Commercial Investment Terragalery, S.à r.l., Luxembourg	45010	P.B.E. S.A.	45010
Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises S.A., Luxembourg	44985	P.B.E. S.A., Luxembourg	45010
Constant Shipping S.A., Luxembourg	44978	Pamal, S.à r.l., Luxembourg	44990
Constant Shipping S.A., Luxembourg	44978	Patron Capital Alpentherme, S.à r.l., Luxembourg	44982
Cythere Investments S.A., Luxembourg	45011	Pattaya Holdings S.A., Luxembourg	45000
Daple S.A., Luxembourg	45000	Pecunia Invest S.A.H., Luxembourg	44984
Dental Systems Holding, S.à r.l., Luxembourg ...	44990	Pembroke S.A.H., Luxembourg	45016
Domaine Viticole "Le Vignoble", A.s.b.l., Grevenmacher	44989	Plural Source Invest S.A., Luxembourg	44986
		Pro-Expansia S.A., Luxembourg	44991
		Pro-Expansia S.A., Luxembourg	44998

Promedia S.A., Luxembourg	44991	Spring Multiple 2002 B S.C.A., Luxembourg	45018
Promint Holding S.A., Luxembourg	45014	Spring Multiple 2002 S.C.A., Luxembourg	45016
Ravago Holding S.A., Luxembourg	45019	Swifin S.A., Luxembourg	44985
RCC Holdings Corporation, S.à r.l., Luxembourg .	45011	Taris S.A., Luxembourg	44993
Rochelux S.A.H., Luxembourg	45018	Timax S.A., Luxembourg	44995
S K, S.à r.l. (Heizungstechnik, Bäder und thermische Solartechnik), Remich	44991	Tonic Sector Fund Sicav, Luxembourg	45015
S.S.I. Partner AG, Luxembourg	44984	UBS (Lux) Bond Sicav, Luxembourg	45021
Security Capital (EU) Management Holdings S.A., Luxembourg	44999	UBS (Lux) Equity Sicav, Luxembourg	45024
Security Capital U.S. Realty Management Holdings S.A., Luxembourg	45007	United Waves S.A., Luxembourg	45001
Sinopia Multi Index Fund Sicav, Luxembourg	45014	Victor Buck Services S.A., Leudelange	45008
(Le) Soleil S.A., Luxembourg	44988	Victor Buck Services S.A., Leudelange	45009
Spring Multiple 2002 A S.C.A., Luxembourg	45017	Victor Buck Services S.A., Leudelange	45009
		Vivier S.A. Holding, Luxembourg	45010
		VMS Luxinter Sicav, Luxembourg	45018
		Ysatis Holding S.A., Luxembourg	45019

CONSTANT SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 73.099.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 10 août 2002 que:

La démission de Monsieur Marc Robert en sa qualité d'Administrateur est acceptée.

Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, TRIMAR LUXEMBOURG S.A., société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Pour inscription
- Réquisition -
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049614.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

CONSTANT SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 73.099.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 13 décembre 2002 que:

Est élu définitivement l'Administrateur qui avait été coopté le 10 août 2002, à savoir, TRIMAR LUXEMBOURG S.A., société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Pour inscription
- Réquisition -
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049618.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

ANORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 13.227.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049437.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

ALETTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.842.

BAAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.843.

—
PROJET DE FUSION

L'an deux mille trois, le treize août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, agissant:

a) en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme ALETTA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R. C. Luxembourg section B numéro 53.842, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 209 du 25 avril 1996,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 22 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 82 du 20 février 1997,

- en date du 15 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 261 du 29 mai 1997,

et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juillet 2003, en voie de formalisation,

ayant un capital social de trois cent cinquante-six mille deux cent cinquante euros (356.250,- EUR), représenté par quatorze mille deux cent cinquante (14.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 23 juillet 2003;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

b) en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme BAAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R. C. Luxembourg section B numéro 53.843, suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 208 du 24 avril 1996, et dont les statuts ont été modifiés:

suivant acte reçu par le même notaire Marc Elter en date du 23 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 549 du 28 octobre 1996;

suivant actes reçus par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 6 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 42 du 31 janvier 1997;

- en date du 9 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 226 du 7 mai 1997;

suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 22 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 295 du 30 avril 1998,

et dont le capital social a été converti et augmenté à six cent vingt-sept mille quatre cents euros (627.400,- EUR), représenté par vingt-cinq mille quatre-vingt-seize (25.096) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), suivant acte d'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 3 août 2001, publié au Mémorial C numéro 180 du 1^{er} février 2002,

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 23 juillet 2003;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société anonyme ALETTA S.A. détient la totalité (100%) des vingt-cinq mille quatre-vingt-seize (25.096) actions donnant droit de vote, représentant la totalité du capital social de la société anonyme BAAL S.A.

2.- Que la société anonyme ALETTA S.A. entend fusionner avec la société anonyme BAAL S.A. par absorption de cette dernière.

3.- Que la date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies par la société absorbante a été fixée au jour du constat de la fusion.

4.- Qu'aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs ni aux commissaires des deux sociétés qui fusionnent.

5.- Que la fusion prendra effet entre parties un mois après publication du présent projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6.- Que les actionnaires de ALETTA S.A. sont en droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la société, des documents indiqués à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Une copie de ces documents peut être obtenue par tout actionnaire sans frais et sur simple demande.

7.- Qu'un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir pendant le même délai la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8.- Qu'à défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales.

9.- Que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société absorbée prennent fin à la date de la fusion et que décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée.

10.- Que la société absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations de la société absorbée.

11.- Que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations du présent acte s'élève approximativement à mille quatre cents euro.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 août 2003, vol. 524, fol. 39, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 août 2003.

J. Seckler.

(052708.3/231/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

INVESTLIFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.240.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration de la société prise en date du 16 juillet 2003

Il résulte de la résolution du Conseil d'Administration de la société prise en date du 16 juillet 2003, que:

- Monsieur Christian Morio est nommé président du Conseil d'Administration et directeur général de la société pour la durée de son mandat d'administrateur (en remplacement de Monsieur Paul Henrion);

- Monsieur Christian Morio est confirmé en tant qu'administrateur-délégué de la société.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

INVESTLIFE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053382.3/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

LUXEMBOURG FUTURE LANE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

H. R. Luxemburg B 59.190.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom Montag, dem 2. Juni 2003, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Die Mandate des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

2. Der Sitz der Gesellschaft wird mit Wirkung zum 1. Juli 2003 verlegt nach 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxemburg, den 2. Juni 2003.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048548.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

MSEOF MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.112.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de MSEOF MANAGER, S.à r.l., adoptées le 18 juin 2003

L'associé unique décide de porter le nombre d'administrateurs de quatre (4) à cinq (5).

L'associé unique décide d'élire Monsieur Pascal Duhamel, directeur, demeurant au 25, rue Balzac, 75406 Paris, France et Monsieur Rodolfo Petrosino, manager immobilier, demeurant au 16, Corso Venezia, 20121 Milan, Italie, en tant que nouveaux administrateurs de la société; Monsieur Duhamel étant nommé en remplacement de Monsieur Olivier de Poulpiquet, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MSEOF MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH05003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(053568.3/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**ARKOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. MANAGEMENT CONCEPT & SOLUTIONS CONSULTING S.A.).**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 72.220.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048169.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

EPP ROMAINVILLE HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 86.465.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour EPP ROMAINVILLE HOLDINGS (LUX), S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(048174.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

BUSINESS AND FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 49.216.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 4 août 2003, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté la démission du Commissaire aux Comptes, la société AUDILUX LIMITED.
2. Les actionnaires ont accepté la nomination de la société IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à Lincoln, United Kingdom, comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour BUSINESS AND FINANCE S.A.

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048529.3/759/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

AMPHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 63.982.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour AMPHION S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(048204.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

CLAREMONT VILLAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 46.982.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 11 août 2003, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté la démission du Commissaire aux Comptes, la société AUDILUX LIMITED.
2. Les actionnaires ont accepté la nomination de la société IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à Lincoln, United Kingdom, comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour CLAREMONT VILLAS S.A.

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048530.3/759/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

EUROPEAN SHOE POINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 63.195.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 12 août 2003, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté la démission du Commissaire aux Comptes, la société AUDILUX LIMITED.
2. Les actionnaires ont accepté la nomination de la société IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à Lincoln, United Kingdom, comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour EUROPEAN SHOE POINT S.A.

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048532.3/759/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

PATRON CAPITAL ALPENTHERME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.604.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2003.

Signature.

(048875.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

DSM POLYMERE S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 73.280.

1. Die Herren

- Robert Langmantel, L-Frisange,

- François Metzler, L-Luxemburg

als Verwaltungsratsmitglieder der DSM POLYMERE S.A.

und die FIDES INTER-CONSULT S.A., L-2340 Luxemburg als deren Aufsichtskommissar

legen hiermit die Ämter mit sofortiger Wirkung nieder.

2. Gleichzeitig wird der Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg, mit sofortiger Wirkung gekündigt.

Luxemburg, den 12. August 2003.

FIDES INTER-CONSULT S.A.

Domiciliaire

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02283. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048542.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

BIAGIOTTI INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 11, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 52.746.

Im Jahre zweitausenddrei, den achten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Mersch (Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler,

handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigte des Verwaltungsrates der Aktiengesellschaft BIAGIOTTI INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 11, boulevard Royal, gegründet unter der Bezeichnung PARVINA S.A., gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Elter, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Luxemburg, am 27. Oktober 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 10 vom 6. Januar 1996. Die Satzungen der Gesellschaft wurden zuletzt abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 24. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial Nummer 237 vom 5. März 2003,

auf Grund einer Vollmacht ihr erteilt durch Beschluss des Verwaltungsrates, genommen in seiner Sitzung vom 12. Juni 2003; ein Auszug aus dem Protokoll der erwähnten Verwaltungsratsitzung, von der Komparentin und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, handelnd wie erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte ihre Erklärungen und Feststellungen zu dokumentieren wie folgt:

I.- Dass das gezeichnete Aktienkapital der vorbezeichneten Aktiengesellschaft BIAGIOTTI INTERNATIONAL S.A. sich augenblicklich auf dreihundertfünfunddreissigtausend Euro (EUR 335.000,-) beläuft, eingeteilt in dreiunddreissigtausendfünfhundert (33.500) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-).

II.- Dass gemäss Artikel fünf der Satzungen, das genehmigte Kapital der Gesellschaft auf vierhundertfünfzigtausend Euro (EUR 450.000,-) festgesetzt wurde und der Verwaltungsrat ermächtigt wurde über die Verwirklichung dieser Kapitalerhöhung zu beschliessen wobei Artikel fünf der Satzungen nach einer durchgeführten Kapitalerhöhung als automatisch angepasst anzusehen ist.

III.- Dass der Verwaltungsrat, in seiner Sitzung im 12. Juni 2003 in Gemässheit der ihm durch Artikel fünf der Satzungen erteilten Vollmachten, beschlossen hat eine Erhöhung des Aktienkapitals zu verwirklichen und zwar um den Betrag von einhundertfünfzehntausend Euro (EUR 115.000,-) um so das gezeichnete Aktienkapital von seinem jetzigen Betrag von dreihundertfünfunddreissigtausend Euro (EUR 335.000,-) auf vierhundertfünfzigtausend Euro (EUR 450.000,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von elftausendfünfhundert (11.500) neuen Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Aktien.

IV.- Dass gemäss den an den Verwaltungsrat erteilten Ermächtigungen und in Gemässheit von Artikel fünf der Satzung, der Verwaltungsrat die Zeichnung der elftausendfünfhundert (11.500) neuen Aktien, durch die Aktionäre, im Verhältnis zu ihren Beteiligungen angenommen hat, und dieselben voll in bar eingezahlt wurden auf ein Bankkonto der genannten Gesellschaft BIAGIOTTI INTERNATIONAL S.A., so dass die Summe von einhundertfünfzehntausend Euro (EUR 115.000,-) der besagten Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar durch Vorzeigen der Zeichnungs- und Einzahlungsbelege nachgewiesen wurde.

V.- Dass zufolge dieser Erhöhung des Aktienkapitals Artikel fünf der Satzungen abgeändert wird und nunmehr folgenden Wortlaut hat:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt vierhundertfünfzigtausend Euro (EUR 450.000,-) eingeteilt in fünfundvierzigtausend (45.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.»

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde erwachsen, werden auf zirka dreitausendzweihundert Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene mit dem beurkundenden Notar gegenwärtigen Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 juillet 2003, vol. 424, fol. 95, case 10. – Reçu 1.150 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 24. Juli 2003.

H. Hellinckx.

(048164.3/242/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

BIAGIOTTI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 août 2003.

H. Hellinckx.

(048170.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

PECUNIA INVEST S.A.H., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

H. R. Luxembourg B 38.344.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 11. August 2003

Die Mandate des gesamten Verwaltungsrats sowie des Aufsichtskommissars werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

Luxemburg, den 11. August 2003.

Unterschrift

Verwaltungsratsvorsitzender

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02286. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048554.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

S.S.I. PARTNER AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

H. R. Luxembourg B 56.724.

1. Die Ernennung der Herren André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, und Gérard Matheis, conseil économique, beide beruflich wohnhaft in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, als delegierte Verwaltungsratsmitglieder mit Einzelzeichnungsbefugnis bezüglich der täglichen Geschäftsführung ist bestätigt worden.

2. Herr André Wilwert, vorbenannt, ist zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt worden.

Luxemburg, den 31. Juli 2003.

Für die gleichlautende Mitteilung

Für S.S.I. PARTNER AG

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048576.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

SWIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 60.760.

1. A la suite de la démission de l'administrateur, Monsieur Georges Bettermann, le nombre des administrateurs a été réduit de 11 à 10.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, les personnes suivantes sont mandataires de la société.

Conseil d'Administration

- Monsieur Joseph Winandy, directeur de banque, né le 16 février 1946 à Ettelbrück (Luxembourg), ayant son domicile à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon, administrateur-délégué.

- Monsieur Jean-Pierre Abels, directeur général de société, né le 16 juin 1946 à Haine-Saint-Paul (Belgique), ayant son domicile à B-6530 Thuin, 17, rue de Stoupré.

- Monsieur Jean-Charles d'Aspremont Lynden, docteur en droit, né le 5 mai 1957 à Uccle (Belgique), ayant son domicile à B-1457 Nil-St-Vincent, 12, rue des Trois Fontaines.

- Monsieur Roland Borres, ingénieur commercial, né le 3 juillet 1961 à Schaerbeek (Belgique), ayant son domicile à B-1490 Court-Saint-Etienne, 16, rue Coussin Ruelle.

- Monsieur Victor Delloye, docteur en droit, né le 27 septembre 1953 à Huy (Belgique), ayant son domicile à B-1380 Lasne, 21, rue du Cortil Bailly.

- Monsieur Paul Gengler, licencié en droit, né le 6 juillet 1953 à Luxembourg, ayant son domicile à L-2343 Luxembourg, 3, rue des Pommiers.

- Monsieur Jacques Lambeaux, ingénieur commercial, né le 15 octobre 1946 à Montignies-sur-Sambre (Belgique), ayant son domicile à B-6061 Charleroi, 13, avenue du Centenaire.

- Monsieur Jean-Marie Labrassine, administrateur de sociétés, né le 4 juin 1945 à Cerfontaine (Belgique), ayant son domicile à B-6230 Pont-à-Celles, 115, rue des Oiseaux.

- Monsieur Maximilien de Limburg-Stirum, ingénieur commercial, né le 29 avril 1971 à Ixelles (Belgique), ayant son domicile à B-1050 Bruxelles, 14/b36, avenue du Congo.

- Monsieur Gilles Samyn, ingénieur commercial, né le 2 janvier 1950 à Cannes (France), ayant son domicile à B-6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes, 1, chemin de Florenchamp.

Commissaire aux Comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l. ayant son siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour SWIFIN S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048579.3/528/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

C.L.E. COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 9.249.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 8 avril 2003 que:

Monsieur Janssens Edouard, demeurant 40-42, avenue Hermann Debroux, B-1060 Bruxelles a démissionné de son mandat d'Administrateur en date du 2 octobre 2002.

Monsieur Winandy François, demeurant 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a démissionné de son mandat à la date du jour.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Gerbes Rodolphe, demeurant 1, rue Huettermuehle, L-5429 Greiveldingen a pris fin.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Van Tricht Jean demeurant 99, Drèves des Maricolles, B-1082 Berchem Sainte Agathe a été reconduit pour une durée de 3 ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale d'avril 2006.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Gitzinger Robert demeurant 15 rue de la Corniche, L-5518 Remich a été reconduit pour un terme de un an.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048582.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

PLURAL SOURCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 95.064.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société LENHAM LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), enregistré sous le numéro 063963C, le 30 juillet 1993,

ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme à constituer et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de PLURAL SOURCE INVEST S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excedant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mars à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société LENHAM LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), enregistré sous le numéro 063963C, le 30 juillet 1993, trois cent dix-neuf actions	319
2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, une action	1
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- 2.- Monsieur Luca Giammatteo, maître en sciences économiques, né à Milan, (Italie), le 7 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- 3.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2006.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualités, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2003, vol. 524, fol. 23, case 10. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 août 2003.

J. Seckler.

(048655.3/231/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

LE SOLEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.917.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

(048675.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

FLAMIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.606.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que Monsieur Federico Roberto Marro demeurant à L-Luxembourg, a démissionné de sa fonction de Gérant de la société avec effet au 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048677.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

MAIDA VALE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 31.965.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 25 juin 2003

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler pour une nouvelle période de six ans les mandats d'administrateur de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar et de Madame Patricia Bogerd ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Rodney Haigh.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle à tenir en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048866.3/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

DOMAINE VITICOLE 'LE VIGNOLE', A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Grevenmacher.

Le soussigné bourgmestre de la commune de Grevenmacher certifie par la présente que l'association agricole ASSOCIATION VITICOLE «LE VIGNOLE» de Grevenmacher a déposé aujourd'hui, le 16 décembre 2002 au secrétariat de la commune de Grevenmacher et conformément à l'article 17 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945 sur l'organisation des associations agricoles une déclaration concernant la mise en liquidation.

Grevenmacher, le 16 décembre 2002.

ADMINISTRATION DE LA VILLE DE GREVENMACHER

R. Stahl

Le Bourgmestre

pour copie conforme à l'original

Grevenmacher, le 19 mai 2003

Signature

Pour le Bourgmestre

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048836.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

DOMAINE VITICOLE 'LE VIGNOLE', A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Gesellschaftssitz: Grevenmacher.

AUSFLÖSUNG

zur Bekanntmachung in Gemäßheit des Art. 17 des großherzoglichen Beschlusses vom 17. September 1945 über die Revision des Gesetzes vom 27. März 1900, betreffend die landwirtschaftlichen Genossenschaften.

Da die landwirtschaftliche Genossenschaft ASSOCIATION VITICOLE «LE VIGNOLE» von Grevenmacher durch Generalversammlungsbeschluß vom 22. November 2002 endgültig aufgelöst worden ist, wird die Liquidation vom gleichen Datum an vorgenommen.

Grevenmacher, den 22. November 2002.

Unterschriften

Die Liquidatoren

ADMINISTRATION DE LA VILLE DE GREVENMACHER

pour copie conforme à l'original

Grevenmacher, le 19 mai 2003

Signature

Pour le Bourgmestre

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048841.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

IFCI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 38.257.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 8 août 2003

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Georges Chamagne de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel Administrateur, avec effet au 8 août 2003, Monsieur Lorenzo Patrassi, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour IFCI FINANCE S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049120.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

BUSINESS AND LEISURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.631.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH01979, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour BUSINESS AND LEISURE S.A.

Signature

(048878.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

BUSINESS AND LEISURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.631.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH01985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour BUSINESS AND LEISURE S.A.

Signature

(048881.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

PAMAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.615.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que Monsieur Federico Roberto Marro demeurant à L-Luxembourg, a démissionné de sa fonction de Gérant de la société avec effet au 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048680.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

DENTAL SYSTEMS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 61.402.

En vertu d'une décision prise par l'assemblée générale ordinaire des associés de la société en date du 16 juin 2003, il a été décidé de nommer Tim Easingwood demeurant à 20, Southampton Street, Londres WC2E 7QH en tant que nouveau gérant de la société.

Le gérant peut engager la société par la signature conjointe avec un autre gérant de la société

Après la nomination prémentionnée, les gérants de la société sont les suivants:

- Franz Scherer.
- Alain Steichen.
- Simone Blank.
- Ian Sellars.
- Tim Easingwood.

Tous les gérants peuvent engager la société par la signature conjointe avec un autre gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour DENTAL SYSTEMS HOLDING, S.à r.l.

ETUDE BONN & SCHMITT & STEICHEN

A. Steichen

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048823.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

BETSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.471.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH01977, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour BETSY S.A.

Signature

(048873.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

PROMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.791.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 13 août 2003.

Signature.

(048884.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

PRO-EXPANSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.577.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 13 août 2003.

Signature.

(048887.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

**S K, S.à r.l. (HEIZUNGSTECHNIK, BÄDER UND THERMISCHE SOLARTECHNIK),
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.
H. R. Luxemburg B 95.069.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddrei, am zweiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr Matthias Kohn, Meister Heizungsbau, geboren zu Merzig (Deutschland) am 14. Juni 1952, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Kreuzbergstrasse 65.

2. Herr Rüdiger Schramm, Meister Heizungsbau, geboren zu Merzig (Deutschland) am 22. Dezember 1976, wohnhaft zu D-66693 Mettlach, Odilienstrasse 7.

Diese Komparenten ersuchten den amtierenden Notar die Satzung einer zwischen Ihnen zu gründender Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Die obengenannten Komparenten errichten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, auf unbestimmte Dauer. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung S K, S.à r.l. (HEIZUNGSTECHNIK, BÄDER UND THERMISCHE SOLAR-TECHNIK).

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung von Arbeiten im Bereich Heizungstechnik, Sanitärtechnik und thermische Solartechnik.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann. Die Gesellschaft

ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 4. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in zweihundertfünfzig Geschäftsanteile (250) zu je fünfzig Euro (50,- EUR), welche wie folgt übernommen werden.

1. Herr Matthias Kohn, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Kreuzbergstrasse 65, einhundertfünfundzwanzig Anteile	125
2. Herr Rüdiger Schramm, wohnhaft zu D-66693 Mettlach, Odilienstrasse 7, einhundertfünfundzwanzig Anteile	125
Total: zweihundert Anteile	250

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 5. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Die Übertragung an Nicht-Gesellschafter bedarf die Zustimmung von Gesellschafter die mindestens drei viertel (3/4) des Kapitals darstellen. Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung aller Überlebenden an Nicht-Gesellschafter übertragen werden, ausgenommen über den überlebenden Ehegatte oder die Nachkommen.

Art. 6. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 7. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von den Gesellschaftern berufen werden und die nach Gutdünken abberufen werden können.

Art. 8. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endigt am 31. Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember zweitausend und drei.

Art. 9. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Jeder der Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

Art. 10. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibender Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf (5%) Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn (10 %) Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 11. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden auf 990.- Euro geschätzt.

Generalversammlung

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

1. Zu Geschäftsführer werden auf eine unbestimmte Dauer ernannt:

- Herr Matthias Kohn, Meister Heizungsbau, geboren zu Merzig (Deutschland) am 14. Juni 1952, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Kreuzbergstrasse 65.

- Herr Rüdiger Schramm, Meister Heizungsbau, geboren zu Merzig (Deutschland) am 22. Dezember 1976, wohnhaft zu D-66693 Mettlach, Odilienstrasse 7.

2. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

3. Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Kohn, R. Schramm, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 25 juillet 2003, vol. 467, fol. 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 août 2003.

A. Lentz.

(048669.3/221/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

TARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 95.067.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques ERASMO BUSINESS SERVICES LTD, avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3152, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 449371,

ici dûment représentée par Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques ADAM MANAGING SERVICES INC., avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3152, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 341173,

ici dûment représentée par Monsieur Jean-Luc Jourdan, préqualifié.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de TARIS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'Article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois de mai à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'Article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrites aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques ERASMO BUSINESS SERVICES LTD, avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3152, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 449371, deux cent cinquante actions	250
2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques ADAM MANAGING SERVICES INC., avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3152, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 341173, deux cent cinquante actions	250
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Gianni Mazzola, entrepreneur, né à Rovereto, (Italie), le 3 septembre 1963, demeurant à I-38061 Ala (TN), S. Margherita Via Trento, 21, (Italie), président du conseil d'administration;

b) Monsieur Filippo Colombetti, expert-comptable, né à Piacenza, (Italie), le 26 décembre 1953, demeurant à I-20123 Milan, Via della Chiusa, 8, (Italie), vice-président du conseil d'administration;

c) Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, né à Saint-Mard, (Belgique), le 12 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

La durée du mandat des administrateurs sera de six ans.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société de droit panaméen MESLAN ASSOCIATES S.A., avec siège social à Panama-City, Via Espana and Elvira Mendez Street, Bank Boston Building, 16th Floor, (République de Panama), inscrite au Registre de Commerce de Panama-City sous le numéro 436442.

La durée du mandat du commissaire aux comptes sera d'un an.

4.- Le siège social est établi à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

5.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Gianni Mazzola, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jourdan, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 août 2003, vol. 524, fol. 22, case 4. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2003.

J. Seckler.

(048664.3/231/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

NORWEM COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.508.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 13 août 2003.

Signature.

(048889.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

ECOTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4986 Sanem, Zone Industrielle Paafewee.

R. C. Luxembourg B 47.370.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH01919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 13 août 2003.

Signature.

(048891.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

TIMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.518.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 24 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Madame Juliette Lorang. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Cette même Assemblée a transféré le siège social de la société du 12-16, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour TIMAX S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH01702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049166.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

17BIZ87 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 95.068.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société LENHAM LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), enregistré sous le numéro 063963C, le 30 juillet 1993,

ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, née à Grevenmacher, le 15 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles comparantes, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de 17biz87 S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois d'avril à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société LENHAM LIMITED, prédésignée, trois cent dix-neuf actions	319
2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes ès qualités qu'elles agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et à l'unanimité elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

2.- Monsieur Federico Innocenti, licencié en sciences économiques, né à Moncalieri (Italie), le 16 janvier 1974, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

3.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2006.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2003, vol. 524, fol. 23, case 11. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2003.

J. Seckler

(048667.3/231/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

GENTING HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 31.962.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 25 juin 2003

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler pour une nouvelle période de six ans les mandats d'administrateur de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar et de Madame Patricia Bogerd ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Rodney Haigh.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle à tenir en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048893.3/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

PRO-EXPANSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.577.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire relative aux comptes annuels 2002,
Assemblée tenue au siège social de la société le 2 juillet 2003 à 16.00 heures*

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide de poursuivre les activités de la société malgré les pertes subies.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Strassen, le 11 août 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048894.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

COMMERCIAL INVESTMENT ALJARAFE SEVILLA, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: 963.600,- EUR.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 78.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02576, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048962.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

LEVLUX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.478.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 13 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 28 février 2003.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 28 février 2003.

Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour LEVLUX S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH01023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048896.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 51.782.

Following the annual general meeting held on 30 April 2003, the board of directors and officers are comprised as follows:

Board of Directors

- Laura Hamilton
- C. Ronald Blankenship
- A. Richard Moore Jr.

Vice-Presidents

- Laura Hamilton
- Kenneth MacNaughton.

The Company is bound by the sole signature of any one director or by the sole signature of a vice-president.

On behalf of SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A.

Signature

Director

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2003, le conseil d'administration et les fondés de pouvoir sont composés comme suit:

Conseil d'administration

- Laura Hamilton
- C. Ronald Blankenship
- A. Richard Moore Jr.

Vice-Président

- Laura Hamilton
- Kenneth MacNaughton.

La Société est engagée par la signature individuelle d'un administrateur ou par la signature individuelle d'un vice-président.

Au nom de SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02305. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048954.3/250/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

INTER-TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 32, rue d'Orchimont.
R. C. Luxembourg B 33.684.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2003.

Signature

Mandataire

(048927.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

INTER-TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 32, rue d'Orchimont.
R. C. Luxembourg B 33.684.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2003.

Signature

Mandataire

(048929.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

PATTAYA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 31.968.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 25 juin 2003

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler pour une nouvelle période de six ans les mandats d'administrateur de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar et de Madame Patricia Bogerd ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Rodney Haigh.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle à tenir en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02110. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(048899.3/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

DAPLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.405.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean-Christophe Dauphin, employé privé, 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Madame Laura Molenkamp. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Lors de cette même Assemblée, le siège social de la société a été transféré du 12-16, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

Pour DAPLE S.A.

J-C. Dauphin

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00960. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(049152.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

UNITED WAVES, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 95.143.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. DEKIA MEDIA LLC, société de droit américain, ayant son siège social à Suite 102, 3100 Mill Street, Reno, NV 89502 (USA), inscrite sous le numéro LLC 10141-03,

2. LILI PARKER LLC, société de droit américain, ayant son siège social à Suite 102, 3100 Mill Street, Reno, NV 89502 (USA), inscrite sous le numéro LLC 10148-03,

les deux ici représentées par Monsieur Cyril Juge, administrateur de sociétés, demeurant à F-78400 Chatou, 33, avenue de Verdun,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 28 juillet 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de UNITED WAVES.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expres-

sément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. DEKIA MEDIA LLC, préqualifiée, cinquante actions	50
2. LILI PARKER LLC, préqualifiée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Les actions ont été libérées à concurrence de 25%, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) DEKIA MEDIA LLC, préqualifiée,
 - b) LILI PARKER LLC, préqualifiée,

c) SPENCER CROWFORD & ASSOCIATES LLC, société de droit américain, ayant son siège social à Suite 102, 3100 Mill Street, Reno, NV 89502 (USA), inscrite sous le numéro LLC 5604-2002.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

LLOYD CONSULTING LLC, société de droit américain, ayant son siège social à 19711-3258 Delaware, Neward, 113 Barksdale Professional Center (USA), inscrite sous le numéro 3286765.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2007.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LILLI PARKER LLC.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Juge, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, vol. 139S, fol. 97, case 10.– Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(049470.3/220/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

CAVEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 10, rue des Trévières.

R. C. Luxembourg B 20.845.

L'an deux mille trois, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur René Wagener, professeur de musique, né à Esch-sur-Alzette le 25 septembre 1950, demeurant à L-1481 Luxembourg, 5, rue Eescherschmelz;

2.- Madame Fernande Pletschette, chargée de cours, née à Luxembourg le 27 février 1964, demeurant à L-1243 Luxembourg, 16, rue Félix de Blochausen;

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée CAVEM, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 10, rue des Trévières;

inscrite au Registre aux firmes sous la section B numéro 20.845;

constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Weirich, alors de résidence à Bettembourg, en date du 16 septembre 1983, publié au Mémorial C de 1983, page 12.623;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Weirich, en date du 30 janvier 1984, publié au Mémorial C de 1984, page 2.700;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Weirich, en date du 25 juin 1985, publié au Mémorial C de 1985, page 10.134;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 décembre 1989, publié au Mémorial C de 1990, page 11.697;

modifiée suivant acte sous seing privé daté du 15 juillet 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 24.609;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 septembre 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 28.247;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date de ce jour, lequel acte n'est pas encore publié au Mémorial C;

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Fernande Pletschette, prédite, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur René Wagener, prédit, trois cent vingt-huit (328) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée CAVEM, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de cent Euros (EUR 100,-) montant que Madame Fernande Pletschette reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

Suite à la prédite cession de parts, l'article 3 des statuts est à lire comme suit:

Art. 3.

Monsieur René Wagener, prédit. 500 parts

Total 500 parts

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée;

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire s'élève approximativement à la somme de six cent vingt Euros (EUR 620,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus de nous notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: R. Wagener, F. Pletschette, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2003, vol. 879, fol. 10, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 1^{er} août 2003.

C. Doerner.

(048901.3/209/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

CAVEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 10, rue des Trévires.

R. C. Luxembourg B 20.845.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(048903.3/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

AustralAsia STORAGE EQUITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 65.025.

Following the annual general meeting held on 28 May, 2003, the board of directors is comprised as follows:

Board of Directors

- Angus Miller
- C. Ronald Blankenship
- A. Richard Moore Jr.

The Company is bound by the sole signature of any one director.

On behalf of AustralAsia STORAGE EQUITIES S.A.

Signature

Director

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2003, le conseil d'administration est composé comme suit:

Conseil d'administration

- Angus Miller
- C. Ronald Blankenship
- A. Richard Moore Jr.

La Société est engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Au nom de AustralAsia STORAGE EQUITIES S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02297. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048957.3/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

COMMERCIAL INVESTMENT MANREGALERY, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: 715.250,- EUR.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 78.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02581, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048966.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

LUDOVICA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 95.146.

STATUTS

L'an deux mille trois, le sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, lequel restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) Monsieur Albert Barroo, administrateur de sociétés, demeurant à B-8902 Ieper-Zillebeke, Vijfwegenstraat 4,
2) Madame Brigitta Vandamme, administrateur de sociétés, demeurant à B-8902 Ieper-Zillebeke, Vijfwegenstraat 4,
tous les deux ici représentés par Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 1^{er} août 2003.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUDOVICA INVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre cent trente mille (430.000,-) euros (EUR), divisé en quatre mille trois cents (4.300) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf celles pour lesquelles la Loi prévoit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital, conformément à l'article 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le Conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du Conseil.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 9. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois d'octobre à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même pour finir le 30 juin 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

- | | |
|--|-------|
| 1) Monsieur Albert Barroo, préqualifié, trois mille quatre cent deux actions | 3.402 |
| 2) Madame Brigitta Vandamme, préqualifiée, huit cent quatre-vingt-dix-huit actions | 898 |

Total: quatre mille trois cents actions	4.300
---	-------

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de quatre cent trente mille (430.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de six mille trois cents (6.300,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés, né le 2 novembre 1939 à Peppange, demeurant au 11, rue de Fischbach, L-7391 Blaschette,
 - b) Monsieur Koen Lozie, administrateur de sociétés, né le 24 juin 1965 à Deinze, Belgique, demeurant au 105, route d'Arlon, L-8211 Mamer, et,
 - c) COSAFIN S.A., R.C Luxembourg B 70.588, une société ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, demeurant au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

5) Le siège social de la Société est fixé au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Bonnier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, vol. 18CS, fol. 45, case 5.– Reçu 4.300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

A. Schwachtgen.

(049501.3/230/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

SECURITY CAPITAL U.S. REALTY MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 59.758.

Following the annual general meeting held on 30 April 2003, the board of directors and officers are comprised as follows:

Board of Directors

- Laura Hamilton
- C. Ronald Blankenship
- A. Richard Moore Jr.

Vice-President

- Laura Hamilton.

The Company is bound by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of a vice-president.

On behalf of SECURITY CAPITAL U.S. REALTY MANAGEMENT HOLDINGS S.A.

Signature

By: Director

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2003, le conseil d'administration et les fondés de pouvoir sont composés comme suit:

Conseil d'administration

- Laura Hamilton
- C. Ronald Blankenship
- A. Richard Moore Jr.

Vice-Président

- Laura Hamilton.

La Société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un vice-président.

Au nom de SECURITY CAPITAL U.S. REALTY MANAGEMENT HOLDINGS S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02299. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048956.3/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

COMMERCIAL INVESTMENT CORDOBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 1.593.700,- EUR.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 76.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02579, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048964.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

VICTOR BUCK SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.
R. C. Luxembourg B 74.373.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme VICTOR BUCK SERVICES, ayant son siège social à L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.

Inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 74.373,

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 février 2000, publié au Mémorial C page 10904 de 2000 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mai 2003, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gaël Laffalze, employé privé, demeurant à B-Arlon, qui désigne comme secrétaire Madame Cindy Counhaye, employée privée, demeurant à B-Messancy.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Christine Noël, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Modification de la première phrase du troisième paragraphe de l'article premier des statuts.

Extension de l'objet social avec modification afférente de l'article 2 des statuts.

Modification du premier paragraphe de l'article 3 des statuts.

Modification de l'article 6 des statuts.

Acceptation de la démission du commissaire aux comptes avec décharge pour sa mission.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la première phrase du troisième paragraphe de l'article premier des statuts pour la remplacer par la suivante:

«Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la localité du siège.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'étendre l'objet social en insérant le paragraphe suivant entre les premier et deuxième paragraphes de l'article deux des statuts:

«Elle pourra prêter des services d'agent de communication à la clientèle pour le compte d'établissements de crédit, professionnels du secteur financier, organismes de placement collectif ou fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger conformément aux dispositions de l'article 29-1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.»

Troisième résolution

L'assemblée décide que, étant donné que le capital social est entièrement souscrit et libéré, il y a lieu de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent soixante-dix mille (370.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent soixante-dix (370,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 6 des statuts et de le remplacer par le suivant:

«En conformité avec la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée, la surveillance de la société est confiée à au moins un réviseur d'entreprises externe indépendant, nommé par le conseil d'administration.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes et lui donne décharge pour sa mission jusqu'à ce jour. Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ mille cent vingt (1.120,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: C. Counhaye, G. Laffalze, C. Noël, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 31 juillet 2003, vol. 425, fol. 13, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 août 2003.

U. Tholl.

(049513.3/232/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

VICTOR BUCK SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.
R. C. Luxembourg B 74.373.

Aujourd'hui, le 29 juillet 2003.

S'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme VICTOR BUCK SERVICES, à savoir:

1. Monsieur Nicolas Buck, indépendant, demeurant à L-1670 Senningerberg, 12, Gromsceed,
2. Monsieur Renaud Jamar De Bolsee, employée demeurant à B-4000 Liège, 258, rue Saint-Laurent,
3. Monsieur Eric Jolas, employé privé, demeurant à B-6730 Rossignol, rue des Roses, 207E.

A l'unanimité des voix, et en référence à la loi du 5 avril 1993, ils ont nommé la société à responsabilité limitée PriewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, comme réviseur d'entreprises externe indépendant pour une durée d'un an.

Ainsi décidé à Leudelange, le 29 juillet 2003.

Signe: N. Buck, R. Jamar De Bolsee, E. Jolas.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 août 2003.

U. Tholl.

(049515.3/232/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

VICTOR BUCK SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.
R. C. Luxembourg B 74.373.

Statuts coordonnés suivant acte du 29 juillet 2003, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(049519.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

FLYING STAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 88.596.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 août 2003

Les actionnaires de la société FLYING STAR S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social à Luxembourg le 4 août 2003, ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission avec effet immédiat de l'administrateur en fonction, Monsieur Paul Huberty, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée Générale des actionnaires lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

2. Nomination d'un nouvel administrateur: Monsieur Dan Epps, comptable, demeurant à Luxembourg. Les mandats d'administrateur de Monsieur Max Galowich et de Monsieur Jean-Paul Frank sont prorogés jusqu'en 2007.

Le Conseil d'Administration se compose alors de la manière suivante:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Mersch
- Monsieur Dan Epps, employé privé, demeurant à Luxembourg

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an deux mille sept.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01515. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(049634.3/503/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

**COMMERCIAL INVESTMENT TERRAGALERY, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.
Capital social: 1.181.950,- EUR.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 78.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02583, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048968.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

VIVIER S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.353.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 15 juillet 2003, le siège social de la société a été transféré du 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour VIVIER S.A. HOLDING

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01729. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049174.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

P.B.E. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.350.

Convention de Domiciliation

La Convention de Domiciliation conclue en date du 3 avril 2002 entre la Société Anonyme P B E S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 13.859, courant, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résiliée avec effet au 4 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049208.3/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

P.B.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 79.350.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire
tenue au siège social le 4 août 2003*

Première résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet au 4 août 2003, le siège social de la société de son adresse actuelle 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte les démissions de:

- Maria Chiapolino, employée, demeurant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - Luca Lazzati, employé, demeurant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - Jean-Pierre Verlaine, directeur adjoint demeurant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- de leurs fonctions d'administrateurs de la société.

Troisième résolution

L'assemblée accepte également la démission de MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., établie au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 4 août 2003.

Quatrième résolution

Par votes spéciaux, une décharge pleine et entière est accordée aux trois administrateurs et au commissaire aux comptes sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de pourvoir à leur remplacement en appelant aux fonctions d'administrateurs:

- Stéphane Biver, demeurant à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- Patrick Lorenzato, demeurant à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- Erik Vanderkerken, demeurant à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

et aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Marcel Stephany, avec siège social au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02024. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049209.3/024/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

RCC HOLDINGS CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 1.878.150,- EUR.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 84.007.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 7 août 2003

- La décision de distribuer un dividende intérimaire d'un montant de CAD 33.029.971,37 prise le 13 août 2001 est ratifiée.

- La cooptation à compter du 25 septembre 2002 de LOUV, S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, au poste de gérant en remplacement de FINIM LIMITED est ratifiée.

- Décharge spéciale est donnée à FINIM LIMITED pour l'exercice de son mandat du 1^{er} janvier 2001 au 25 septembre 2002.

- Monsieur Jan Rottiers, licencié en droit, demeurant au 20, rue Paul Medinger, L-2142 Luxembourg, Monsieur Alain Lam., réviseur d'entreprises, demeurant au 24, rue du Dr. E. Feltgen, L-7531 Mersch et Monsieur David de Marco, directeur, demeurant au 12 rue de Medernacht, L-9186 Luxembourg sont nommés gérants en remplacement de Madame Corinne Bitterlich, Mademoiselle Carole Caspari et LOUV, S.à r.l. Leurs mandats expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2004.

- Décharge spéciale est donnée à Madame Corinne Bitterlich, Mademoiselle Carole Caspari et LOUV, S.à r.l., pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2003 au 7 août 2003.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour RCC HOLDINGS CORPORATION, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049194.3/795/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

CYHERE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 76.937.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

CYHERE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

E. Ries / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(049587.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

INSINGER DE BEAUFORT HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.*Interim Results 2003**Restructuring bears fruit*

*First half year profit € 62.3 million, profit of € 2.9 million
before extraordinary items of sale of trust group and redundancy cost*

INSINGER DE BEAUFORT HOLDINGS S.A. («INSINGER DE BEAUFORT») is pleased to report a net profit after tax and before goodwill of € 62.3 million for the six months ended 30 June 2003. This includes the net profit made on the sale of a majority stake in the Trust Group of € 61.5 million, which was effective on 30 April 2003, and also includes redundancy expenses of € 0.8 million

The profit before tax for the first half of 2003 excluding the disposal profit and redundancy expenses amounted to € 2.9 million. The comparative figure for the six months ended 31 December 2002 was a loss of € 4.9 million. Thus on a like for like basis the current period showed an improvement over the previous six months period of € 7.8 million before tax. This is largely attributable to the cost savings resulting from the measures taken during 2002.

Gross income, before these exceptional items decreased by € 14.0 million, largely due to the impact of the deconsolidation of the Trust Group activities from 30 April 2003.

Highlights

- Sale of majority stake in Trust Group completed.
- Important cost reductions realised.
- Improved profitability for ongoing business.
- Proposals in circular to shareholders approved in shareholders meeting of 4 August 2003.

Outlook for 2003

Chief Executive Officer Ian Kantor said: «We have completed a significant step with the sale of a majority stake in the Trust Group. With the implementation of the proposals contained in the circular to shareholders we will have a sound base for our ongoing operations. Our operational results have improved considerably compared to last year. The full benefit of costs savings is now becoming visible.

In addition to these cost savings we have realigned some of our from office processes, which has enabled us to improve our effectiveness and service to our clients. Our operations are affected by the activities and movements in the financial markets so that our securities broking and corporate finance activities as well as our Italian operations, are not performing at the level we anticipated.

Due to these circumstances we have made an extraordinary downward revaluation of goodwill of € 12.6 million relating to these businesses. However, private banking is on target and the bond broking and asset management activities continue to perform above expectations.

Before group financing cost the ongoing business, excluding the Trust Group, has generated a modest profit from normal operating activities for the first half. The implementation of the proposals contained in the circular to shareholders will improve the group financing cost significantly.

Based on the first half of 2003 and a number of new product launches, assuming no negative development in the financial markets in the second half year, we anticipate further improvements in our ongoing operational results for the second half.»

CONSOLIDATED FINANCIALS (UNAUDITED)

	Half year ended 30 June 2003	Half year ended 31 December 2002	Half year ended 30 June 2002
Results in Euro			
Gross income (million)	114.2	79.0	70.0
Profit before tax and restructuring cost (million)			
- before amortisation of goodwill.	64.3	7.4	2.5
Profit before tax, before restructuring cost and exceptional profit made on partial sale of trust group (million)			
- before amortisation of goodwill.	2.9	(4.9)	2.5
Profit (loss) before tax (million)			
- before amortisation of goodwill.	63.5	0.6	(0.2)
Profit after tax (million)			
- before amortisation of goodwill.	62.3	4.1	0.1
Earnings per diluted share (cents)			
- before amortisation of goodwill.	235.5	14.9	0.4
Balance sheet			
Shareholders' equity (million)**	122.8	86.2	91.5
Number of ordinary shares of EUR 2.00 each in issue (million)**	24.5	26.1	25.9
Other information			
Assets under management			

(excluding fiduciary assets) (billion)	4.7	4.6	4.2
Number of staff employed*	451	1,078	1,090

* The 30 June 2002 figure excludes redundancies with contractual termination after 30 June 2002.

** Subject to the implementation of the proposals set out in the circular to shareholders, that was approved by shareholders on 4 August 2003, shareholders equity will reduce to approximately € 51.4 million and the number of shares in issue will decrease to approximately 11.2 million shares.

September 10, 2003.

(04450/000/71)

The Board of Directors.

MSCI WORLD ACTIVE OPEN, Fonds Commun de Placement.

Notice of Liquidation

The liquidation of the Fund, effective on 15th July, 2003, was closed on 5th September, 2003 by decision of the board of directors of MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A. (the «Management Company») acting as management company to the Fund.

The undersigned Management Company has finalised and approved the liquidation procedure of the Fund.

All the liquidation proceeds have been paid to the unitholders entitled thereto and, accordingly, no amount has been deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg.

The documents and accounts of the Fund will remain deposited at the offices of the Management Company, 6C, route de Trèves, L-2633 Luxembourg for a period of five years.

The Board of Directors of MSCI WORLD ACTIVE OPEN MANAGEMENT S.A.

(04363/755/14)

CODINTER, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 15.317.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mardi 30 septembre 2003 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (04125/546/17)

Le Conseil d'Administration.

ARIANA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 16.633.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo, le mardi 30 septembre 2003 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (04127/546/17)

Le Conseil d'Administration.

45014

ALIMENTA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 16.853.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo, le mardi 30 septembre 2003 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Présentation des comptes consolidés, du rapport de gestion consolidé et du rapport du réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes et du rapport de gestion consolidés, pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. Affectation des résultats;
6. Nominations statutaires;
7. Décision à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
8. Divers.

I (04126/546/21)

Le Conseil d'Administration.

SINOPIA MULTI INDEX FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.074.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, on October 1st, 2003 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Authorised Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 March 2003.
3. Directors' fee.
4. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended 31 March 2003.
5. Re-election of the Authorised Independent Auditor for the ensuing year.
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda to be adopted and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each entire share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for September 23, 2003 the latest at the domicile of the Fund or at the following address in Luxembourg: KREDIETBANK S.A. Luxembourggeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (04320/755/23)

By order of the Board of Directors.

PROMINT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 50.727.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 30 septembre 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (04275/506/16)

Le Conseil d'Administration.

TONIC SECTOR FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 84.561.

Notice is hereby given to shareholders that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of TONIC SECTOR FUND SICAV (the «SICAV») will be held at the registered office of the Company, 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, on 14 October 2003 at 11.00 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Amendment of article 6 of the SICAV's articles in order to introduce the possibility for the issue of shares in various categories, including common shares, institutional shares, capitalization shares and distribution shares and to outline the characteristics of certain share categories.
2. Addition of a new article permitting the co-management and pooling of the SICAV's assets.
3. Addition of a new article providing for the possibility of the board of directors appointing an Advisory Board as well as Scientific Advisory Boards the role of which is to advise the board of directors in specific matters.
4. Amendment of article 24 in order to permit conversions between shares of various categories and to outline the conversion fees.
5. Amendment of article 26 in order to adapt the text of the valuation principles to the standards of the new administrative agent; this amendment will however not entail any substantial changes of the valuation principles.
6. Amendment of article 30 in order to allow the board to amalgamate or split shares of the SICAV.
7. Resolution to adopt a new consolidated version of the articles (including a renumberation of the articles) in order to take into consideration the above amendments and some other minor changes, mainly to be consistent with the effected changes.
8. Appointment of three new board members to replace those members having resigned.
9. Transfer of the registered office of the SICAV.
10. Miscellaneous.

Owners of bearer shares who want to attend the meeting must deposit their shares with BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy, Luxembourg, or with VAN MOER SANTERRE & CIE, 100, boulevard du Souverain, Brussels and request their blocking at least five business days before the date of the meeting. Owners of registered shares who want to attend the meeting are kindly requested to inform the SICAV of their attendance in writing at least five business days before the date of the meeting. Shareholders who cannot personally attend the meeting are kindly requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the SICAV) and return it at least five business days prior of the date of the meeting.

This meeting is reconvened as a result of the required quorum of presence not having been reached at a first meeting held on 9 September 2003. According to the SICAV's articles and to the provisions of Luxembourg law, this reconvened meeting may validly resolve on the items on the agenda regardless of the number of shares in issue present or represented. In order to be adopted, resolutions in items 1 to 7 of the agenda must be approved by at least two thirds of the shares present or represented. Resolutions on the items 8 and 9 of the agenda will be adopted at the simple majority of the shares present or represented.

Luxembourg, 2003.

By order of the Board of Directors

TONIC SECTOR FUND SICAV

I (04321/755/45)

INVESTMENT COMPANY WESTEND HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 71.601.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social le 3 octobre 2003 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (04285/534/16)

Le Conseil d'Administration.

45016

PEMBROKE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.777.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 13 octobre 2003 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2003 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires;
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04222/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SPRING MULTIPLE 2002 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 81.161.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 30 septembre 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 15 août 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner à la Gérance, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 15 août 2003.
4. Divers.

I (04404/1023/15)

Le Gérant Commandité.

FIDELITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.036.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of FIDELITY FUNDS SICAV («the Fund») will be held at the registered office of the Fund in Luxembourg on Thursday October 2, 2003 at 12.00 noon local time to consider the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors for the year ended April 30, 2003.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the year ended April 30, 2003.
3. Approval of the balance sheet and income statement for the financial year ended April 30, 2003.
4. Discharge of the Board of Directors.
5. Election of eleven (11) Directors, specifically the re-election of the following eleven (11) present Directors: Mr Edward C. Johnson 3d, M. Barry R. J. Bateman, Mr Jean Hamilius, Mr Glen R. Moreno, Mr Helmer Frans van den Hoven, Dr David J. Saul, Sir Charles A. Fraser, Mr Frank Mutch, Dr Arno Morenz and Alexander Kemmer, and FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., as Corporate Director.
6. Increase the total number of Directors to twelve (12) and the election of a new Director, Mr Simon Haslam.
7. Approval of the payment of director's fees for the year ended April 30, 2003.
8. Election of the Auditors, specifically the election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg.
9. Approval of the payment of dividends for the year ended April 30, 2003 and authorisation to the Board of Directors to declare further dividends in respect of the financial year ended April 30, 2003 if necessary to enable the Fund to qualify for «distributor status» under United Kingdom and Irish tax laws.
10. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Fund with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute in aggregate more than three per cent (3%) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders are invited to attend and vote at the meeting or may appoint another person in writing to attend and vote at the meeting. Such proxy need not be a shareholder of the Fund.

Holders of Registered Shares may vote by proxy by returning to the registered office of the Fund the form of registered shareholder proxy sent to them.

Holders of Bearer Shares who wish to attend the Annual General Meeting or vote at the meeting by proxy should contact the Fund or one of the following institutions:

in Luxembourg

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.	DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.
Kansallis House	2, boulevard Konrad Adenauer
Place de l'Etoile, B. P. 2174	L-1115 Luxembourg
L-1021 Luxembourg	

To be valid, proxies must reach the registered office of the Fund on September 29, 2003 by 12.00 noon (Luxembourg time) at the latest.

August 2003.

I (04420/584/42)

The Board of Directors.

SPRING MULTIPLE 2002 A S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 85.607.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 30 septembre 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 15 août 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner à la Gérance, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 15 août 2003.
4. Divers.

SPRING MULTIPLE, S.à r.l.

Le Gérant Commandité

I (04405/1023/17)

IT TECHNOLOGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.453.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 2 octobre 2003 à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en IT FUNDS et, par conséquent modification de l'article 1^{er} Dénomination des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe entre les actionnaires existants et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable («SICAV») avec la dénomination IT FUNDS (ci-après la «Société»).»

2. Modification de l'article 8 Emission des actions afin de le compléter avec un nouveau §6 libellé comme suit:

«**Art. 8. paragraphe 6. Emission des actions.** Le conseil d'administration peut également accepter des souscriptions moyennant l'apport d'un portefeuille existant, tel que prévu par la législation luxembourgeoise, à condition que les titres et les actifs de ce portefeuille soient conformes avec la politique et les restrictions d'investissement applicables au compartiment concerné. Ce portefeuille devra être facile à évaluer. Un rapport d'évaluation dont le coût sera supporté par l'investisseur concerné, sera établi par le réviseur d'entreprises de la Société conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.»

L'Assemblée ne pourra délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (04418/584/27)

Le Conseil d'Administration.

SPRING MULTIPLE 2002 B S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 85.618.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 30 septembre 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 15 août 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner à la Gérance, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 15 août 2003.
4. Divers.

SPRING MULTIPLE, S.à r.l.

Le Gérant Commandité

I (04406/1023/17)

ROCHELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.011.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui se tiendra le vendredi 3 octobre 2003 à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, avec
pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04408/755/19)

Le Conseil d'Administration.

VMS LUXINTER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 30.852.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire («l'Assemblée») qui s'est tenue au siège social de la Société le 24 juin 2003, aucun actionnaire n'étant présent ou représenté et le rapport annuel audité de VMS LUXINTER SICAV n'ayant pas été remis, dans les délais requis, le Président de l'Assemblée avait décidé de surseoir aux décisions de l'ordre du jour et de convoquer une nouvelle assemblée avec le même ordre du jour à une date ultérieure.

Dès lors, nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires de VMS LUXINTER SICAV qui se tiendra au siège social, 54, rue Charles Martel, Luxembourg, le 3 octobre 2003 à 11.00 heures et dont l'ordre du jour sera comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice social clos au 31 mars 2003.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Donner quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 mars 2003.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou se faire représenter à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, Luxembourg.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou formulaire de procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

I (04398/755/32)

Le Conseil d'Administration.

RAVAGO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.035.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} octobre 2003 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan, compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2002;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Acceptation de la démission des administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs;
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
6. Transfert du siège social de la société;
7. Divers.

I (04413/655/17)

Le Conseil d'Administration.

BRITUS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 76.690.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 24 septembre 2003 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (03996/534/16)

Le Conseil d'Administration.

YSATIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 34.087.

Alors que l'assemblée prévue le 1^{er} septembre 2003 n'a pas pu se tenir valablement, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 24 septembre 2003 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Divers.

II (04343/000/19)

Le Conseil d'Administration.

FLEMING FRONTIER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.628.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of FLEMING FRONTIER FUND (the «Company») will be held on *September 22, 2003* at 11.00 a.m. CET, at the registered office of the Company, as set out above, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended April 30, 2003.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended April 30, 2003.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended April 30, 2003.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the year ended April 30, 2003.
5. Confirmation of the co-option by the Board of Directors of Mr Patrick Petitjean, in replacement of Mr Veit O Schuhen.
6. Election of Mr Iain OS Saunders, Mr James B Broderick, Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans and Mr Patrick Petitjean to serve as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on April 30, 2004.
7. Approval of Directors' Fees.
8. Re-election of DELOITTE & TOUCHE S.A., as Auditors until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on April 30, 2004.
9. Allocation of the results for the accounting year ended April 30, 2003.
10. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Company or via the Internet site www.jpmorganfleming.com/extra) and return it no later than September 18, 2003 by close of business in Luxembourg at the registered office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

Holders of bearer shares who wish to attend the Meeting must deposit their bearer share certificates no later than September 18, 2003 by close of business with the following institution:

- JP MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

II (04187/755/37)

By order of the Board of Directors.

IT TECHNOLOGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.453.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 23 septembre 2003 à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration;
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Examen et approbation des comptes annuels au 30 juin 2003;
4. Décharge à donner aux Administrateurs;
5. Affectation du résultat;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (04298/584/22)

Le Conseil d'Administration.

COBELPIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.075.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 septembre 2003 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

II (04247/655/15)

Le Conseil d'Administration.

ATHENA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.027.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 septembre 2003 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.
4. Election des administrateurs.
5. Réélection du réviseur d'entreprises.
6. Divers.

II (04312/660/16)

ATHENA II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.419.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 septembre 2003 à 11.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.
4. Election des administrateurs.
5. Réélection du réviseur d'entreprises.
6. Divers.

II (04313/660/16)

UBS (LUX) BOND SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 56.385.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, 22. September 2003, um 11.30 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Mai 2003.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.

5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 15. September 2003, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., 36-38, Grand-rue, L-1660 Luxembourg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

II (04316/755/24)

Der Verwaltungsrat.

MULTI-STRATEGY PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 73.332.

Les actionnaires de la SICAV MULTI-STRATEGY PORTFOLIO sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra 46-48, route d'Esch à Luxembourg, le 22 septembre 2003 à 11.00 heures en vue d'approuver plusieurs propositions de modifications statutaires qui sont mises à l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

A. Modifications des statuts

1. Modification de l'article 1^{er} afin de remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 sur les Organismes de Placement Collectif par la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif.
2. Modification de l'article 3 afin de préciser que les activités de la société se limitent aux activités permises dans le cadre de la partie II de la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif, comme suit:
«La Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans les limites permises par la partie II de la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif.
La politique de placement de la Société permettra à celle-ci de placer 20% ou plus de ses actifs nets dans des valeurs autres que des valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers liquides visés à l'article 41 (1) de la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif».
3. Modification de la deuxième phrase de l'article 5, comme suit:
«Le capital minimum de la Société ne pourra être inférieur à celui prévu par l'article 70 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif».
4. Modification de l'article 7 afin de clarifier les pouvoirs du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires en matière de fermeture et de fusion de compartiments, comme suit:
«Si, pour quelque raison que ce soit, la valeur de l'actif net global d'un compartiment est, par suite d'une dépréciation ou d'une appréciation insuffisante, inférieure au seuil de rentabilité fixé par le Conseil d'administration pour le compartiment considéré, ou si la situation politique, économique ou monétaire vient à être substantiellement modifiée, ou encore si une rationalisation économique s'avère nécessaire, le Conseil d'administration pourra décider de racheter l'ensemble des actions du compartiment concerné à la valeur d'actif net par action, laquelle sera calculée (en tenant compte de la valeur de réalisation réelle des investissements, des frais de réalisation et des coûts de liquidation) à la date d'évaluation à laquelle la décision entrera en vigueur.
La Société devra en aviser les actionnaires concernés avant cette même date, en leur précisant les raisons et les modalités du rachat: les actionnaires inscrits seront informés par écrit et les possesseurs d'actions au porteur, par voie de publication dans des journaux choisis par le Conseil d'administration, à moins que la Société ne connaisse leurs nom et adresse.
Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires, ou pour maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires concernés pourront demander à ce que leurs actions leur soient rachetées gratuitement (mais en tenant compte de la valeur de réalisation réelle des investissements, des frais de réalisation et des coûts de liquidation) avant la date fixée pour le rachat obligatoire.
Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des actionnaires d'un compartiment pourra, nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'administration à cet égard, sur proposition de ce dernier, décider de racheter l'ensemble des actions du compartiment concerné et rembourser aux actionnaires la valeur d'actif net de leurs actions, laquelle sera calculée (en tenant compte de la valeur de réalisation réelle des investissements, des frais de réalisation et des coûts de liquidation) à la date d'évaluation à laquelle la décision entrera en vigueur. Une telle assemblée générale ne sera soumise à aucune condition de quorum et se prononcera à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.
Les actifs qui ne seront pas distribués à leurs bénéficiaires à l'issue du rachat seront confiés à la banque de dépôt pour une durée de six mois. Passé ce délai, ils seront déposés à la Caisse des Consignations.
Toutes les actions rachetées seront annulées.

Dans les mêmes cas que ceux énoncés dans le premier paragraphe ci-dessus, le Conseil d'administration pourra décider d'affecter l'actif d'un compartiment à un autre compartiment existant au sein de la Société ou à un autre organisme de placement collectif constitué en accord avec les parties I et II de la loi du 30 mars 1988 ou de la loi du 20 décembre 2002, telles qu'elles auront été amendées, ou à un autre compartiment de cet organisme (le «nouveau compartiment») et de convertir les actions du compartiment considéré en actions d'un autre compartiment (à la suite d'une fusion ou d'un fractionnement, et après paiement des sommes éventuellement dues aux actionnaires eu égard à la fraction qui leur correspond). Une telle décision sera publiée de la même manière que celle décrite dans le premier paragraphe ci-dessus un mois avant son entrée en vigueur, de sorte que les actionnaires qui le souhaiteront puissent solliciter le rachat de leurs actions, à titre gratuit, pendant cette période. La publication contiendra en outre des informations sur le nouveau compartiment.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'administration à cet égard, l'affectation de l'actif et du passif d'un compartiment à un autre compartiment de la Société pourra être décidée par une assemblée générale des actionnaires du compartiment considéré. Ladite assemblée ne sera soumise à aucune condition de quorum et se prononcera à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

En d'autres circonstances que celles décrites dans le premier paragraphe ci-dessus, l'affectation de l'actif et du passif d'un compartiment à un autre organisme de placement collectif, ou à un compartiment de cet autre organisme, nécessitera une résolution de l'assemblée générale des actionnaires du compartiment faisant l'objet de l'apport. Ladite assemblée devra atteindre un quorum de 50 % des actions en circulation et se prononcera à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés, sauf si la fusion doit être opérée avec un fonds commun de placement luxembourgeois ou un organisme de placement sis à l'étranger, auxquels cas la résolution n'engagera que les actionnaires qui auront voté en faveur de la fusion».

5. Insertion d'un alinéa dans l'article 10 afin de permettre au conseil d'administration d'accepter les rachats en espèce ou en nature, comme suit:
«Le Conseil d'administration peut accepter que les rachats soient effectués en espèces ou en nature. Dans ce cas: les rachats autre qu'en numéraire feront l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises de la Société. Un rachat en nature est uniquement possible sous réserve d'un traitement égalitaire des actionnaires».
6. Modification de l'article 12 comme suit:
 - Insertion d'un point b) permettant la suspension de la valeur nette d'inventaire en cas de suspension de cotation, libellé comme suit:
«lorsqu'il y a suspension de cotation d'un OPC dans lequel le compartiment investit et qu'il représente une part représentative des investissements».
 - Insertion d'un point h) permettant la suspension de la valeur nette d'inventaire en cas d'opérations de restructuration, libellé comme suit:
«en vue d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération d'apport, de scission ou de toute opération de restructuration, au sein, par ou dans un ou plusieurs des compartiments de la Société».
 - Insertion de deux nouveaux paragraphes avant le dernier alinéa, libellés comme suit:
«La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions d'un ou plusieurs compartiments sera annoncée par tous moyens appropriés et notamment par voie de publication dans la presse, à moins que le Conseil d'administration estime cette publication inutile compte tenu de la courte durée de la suspension.
Pareille décision de suspension sera notifiée aux actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions ainsi qu'aux souscripteurs éventuels».
7. Modification de l'article 20, comme suit:
«Le terme «intérêt personnel» tel qu'il est utilisé ci-dessus, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec la société anonyme ING Luxembourg de droit luxembourgeois (anciennement CREDIT EUROPEEN) et ses filiales ou encore en rapport avec d'autres sociétés du groupe ING ainsi que toute autre société ou entité juridique que le Conseil d'administration pourra déterminer».
8. Modification de l'article 22 relatif à la date de l'assemblée générale annuelle, liée à la modification de l'exercice social, comme suit:
«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, (...) le deuxième mardi du mois d'octobre à 15.00 heures».
9. Précision insérée dans l'article 23 concernant les fractions d'actions, comme suit:
«Les fractions d'actions ne confèrent pas de droit de vote à leur titulaire, mais leur permettront de participer au prorata dans les actifs nets de la Société».
10. Précision insérée dans l'article 24 afin de changer la date de clôture de l'exercice social, comme suit:
«L'exercice social commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante. Le premier exercice social a toutefois commencé à la date de constitution et s'est terminé le 30 avril 2000».
11. Modification de l'article 25 afin d'introduire une référence à la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif, comme suit:
«En matière de répartition de dividendes, l'assemblée générale des actionnaires disposera, pour chaque compartiment, des facultés les plus larges prévues par l'Art. 32 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif».

12. Modification de l'article 27 en vue d'y inclure une référence expresse à la rémunération allouée au conseiller en investissement et à l'agent d'administration centrale, comme suit:
«Ceux-ci comprennent notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille et/ou du (des) conseiller(s) en investissement ainsi que de la banque dépositaire et agent d'administration centrale...».
13. Modification de l'article 29 afin de remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 sur les Organismes de Placement Collectif par la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif.

B. Dispositions transitoires

Adoption de la résolution suivante: Eu égard à la modification relative à l'exercice social de la Société, le prochain rapport sera un rapport semi annuel établi au 31 décembre 2003.

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de ING Luxembourg, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée. Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée cinq jours francs au moins avant la réunion.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour si les actionnaires présents ou représentés forment la moitié au moins du capital social. Les décisions seront prises aux deux tiers des voix présentes ou représentées.

II (04314/755/131)

Le Conseil d'Administration.

UBS (LUX) EQUITY SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 56.386.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, den 22. September 2003, um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Mai 2003.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 15. September 2003, spätestens um 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., 36-38, Grand-rue, L-1660 Luxembourg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

II (04317/755/24)

Der Verwaltungsrat.